



CAHIER DES CHARGES

La Fondation Sandrine Castellotti (FSC) a pour objet, parmi ses différentes actions, d'améliorer la prise en charge des patientes et des patients souffrant d'un trouble des conduites alimentaires (TCA) : anorexie mentale, boulimie nerveuse, hyperphagie boulimique, en aidant et en soutenant les projets ayant un but similaire.

Depuis sa création, sous égide de la Fondation de l'Avenir, le 7 juin 2001, répondant à ses objectifs, la FSC a mis en place progressivement des actions ayant pour ambition d'aider au dépistage précoce des TCA et de faire connaître leurs thérapies afin de prévenir ces troubles et d'améliorer leur prise en charge. Ceci par des actions vers les professionnels de santé, les personnes souffrantes et les proches.

Dans le prolongement de ses actions, depuis l'année 2017, la FSC a instauré les Prix Fondation Sandrine Castellotti dont le but est de récompenser la mise en place de soins innovants. Ainsi, depuis cette date, neuf structures ont été bénéficiaires.

En 2026, la FSC souhaite réitérer son engagement en renouvelant cette action. Les Prix Fondation Sandrine Castellotti sont devenus, en 2021, les Prix de l'innovation Fondation Sandrine Castellotti.

OBJECTIF

Les Prix de l'innovation Fondation Sandrine Castellotti sont destinés à récompenser les actions et initiatives récentes de structures, d'associations ou de professionnels libéraux spécialisés dans les TCA qui ont mis en place une prise en charge singulière et innovante de ces troubles.

THÉMATIQUES

Toutes les actions s'inscrivant dans la prise en charge des TCA ou dans l'aide aux proches quelle qu'en soit la thématique, sont recevables si elles sont innovantes et ayant montré des résultats positifs pour les patients et leur entourage.

Par exemple de nouveaux soins, de nouvelles activités, des instruments de dépistage, des modes d'accueil des crises, l'aide aux fratries, l'utilisation d'objets connectés, activité de prévention des TCA, etc...

NB : une structure peut proposer différents projets, mais ne pourra être primée qu'une seule fois par an.

LAUREATS 2025

Le 1er Prix de l'Innovation Fondation Sandrine Castellotti 2025 d'un montant de 4 000€, pour son action « Programme de Rééducation Alimentation Intuitive » dont le porteur de projet est Elise Le Roy Feret ;

Le 2ème Prix de l'Innovation Fondation Sandrine Castellotti 2025 d'un montant de 4 000 €, pour son action « Impact thérapeutique de la fasciathérapie dans la prise en soin des patients atteints de Troubles des Conduites Alimentaires. » dont le porteur de projet est Cécile CURTAZ ;

Le 3ème Prix de l'Innovation Fondation Sandrine Castellotti 2025 d'un montant de 4 000 €, pour son action « Ateliers d'auto-compassion et d'acceptation de soi pour des patientes adultes atteintes d'anorexie ou de boulimie : application et évaluation d'un dispositif innovant (ateliers GAC) » dont le porteur de projet est Océane MURONI.

LAUREATS 2024

Le 1er Prix de l'Innovation Fondation Sandrine Castellotti 2024 d'un montant de 5 000 €, pour son action « APARENTS, prise en charge familiale en activité physique adaptée à destination des familles de patients confrontées aux TCA », dont le porteur de projet est Cécile CURTAZ, GHICL ;

Le 2ème Prix de l'Innovation Fondation Sandrine Castellotti 2024 d'un montant de 4 000 €, pour son action « REP'ART : une étude de l'impact de l'Art-thérapie moderne en cas d'anorexie mentale lors de prises en soins préprandiales, prandiales et postprandiales basées sur la musicothérapie active et réceptive », dont le porteur de projet est Madame Sâdia MONTAVON.

LAUREATS 2023

Le 1er Prix de l'Innovation Fondation Sandrine Castellotti 2023 d'un montant de 5 000 €, pour son action « Groupe d'Education Thérapeutique pour les Parents d'Enfants avec ARFID (AVOIDANT RESTRICTIVE FOOD INTAKE DISORDER », dont le porteur de projet est Docteur Anaël AYROLLES, Hôpital Robert Debré, service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, unité des troubles des conduites alimentaires, APHP ;

Le 2ème Prix de l'Innovation Fondation Sandrine Castellotti 2023 d'un montant de 4 000 €, pour son action « JE MANGE UN JOUR BLEU (éducation sensorielle adaptée à l'alimentation d'enfants avec autisme) », dont le porteur de projet est Madame Natacha POLITZER, département des projets et des formations, Institut du Goût, Chantilly ;

Le 3ème Prix de l'Innovation Fondation Sandrine Castellotti 2023 d'un montant de 3 000 € pour son action « Mise en place d'Ateliers de Création Rythme et Corps à la Philharmonie de Paris Danse thérapie couplé à la réalité virtuelle », dont le porteur de projet est madame Corinne DUGRE LEBIGRE, département de Psychiatrie de l'Enfant et du Jeune Adulte, Institut Mutualiste Montsouris, Paris.

BENEFICIAIRE DU PRIX

Cet appel à projets s'adresse à l'ensemble des structures comme définies plus haut, œuvrant dans la lutte contre les TCA.

Les actions doivent avoir un potentiel novateur, être singulières. Elles doivent avoir été réalisées sur au moins 10 personnes, voire plus.

Ces initiatives doivent avoir été mises en place préalablement à la candidature et présenter des résultats positifs pour les bénéficiaires, résultats soit démontrés, soit au minimum ébauché.

Les dossiers dont l'action n'a pas déjà été mise en œuvre ne seront pas instruits.

Le montant des prix est de 4 000 €.

PROCÉDURE DE SÉLECTION

Les candidatures seront étudiées sur la base des critères suivants :

- Le caractère innovant des actions réalisées ;
- Les premiers résultats et actions sur les bénéficiaires TCA ;
- Le potentiel de reproductibilité et de généralisation ;
- Le projet global de la structure (ou le projet d'une personne)

Les candidatures seront soumises à l'expertise du comité de gestion.

La décision finale sera portée par le comité de gestion lors de sa réunion du 5 novembre 2026.

CALENDRIER

Étape 1	Diffusion du cahier des charges auprès des structures identifiées	30 juin 2026
Étape 2	Réception des dossiers de candidature	15 octobre 2026
Étape 3	Traitement des candidatures reçues et envoi aux membres du comité de gestion pour expertise	20 octobre 2026
Étape 4	Retour des expertises des membres du comité de gestion	26 octobre 2026
Étape 5	Sélection des lauréats lors du comité de gestion de la Fondation Sandrine Castellotti	5 novembre 2026
Étape 6	Remise des Prix aux lauréats lors d'un événement festif	A définir

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour candidater, rendez-vous directement sur la plateforme via ce lien :

<https://candidature.fondationdelavenir.org/>

Les informations sont également disponibles sur le site Internet de la Fondation Sandrine Castellotti et de la Fondation de l'Avenir

Renseigner le formulaire sur la plateforme dédiée **avant le 15 octobre 2026 à 17h00**, accompagné des pièces complémentaires ci-dessous :

- Les statuts de la structure ;
- La photocopie de la parution au Journal Officiel, si structure associative ;
- La composition de l'instance décisionnaire ;

La Fondation Sandrine Castellotti se réserve le droit de retirer la candidature des organismes dont le dossier serait, incomplet et/ou non conforme au cahier des charges.